

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2330

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure thématique

-----  
**ARTICLE 66**

À l'alinéa 87, substituer aux mots :

« ceux-ci »,

les mots :

« ces propriétaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.